



KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

**Comité National des Interprofessions
des Vins à Appellation d'Origine**

**Rapport du commissaire aux
comptes sur les comptes
annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2011
Comité National des Interprofessions des Vins à Appellation
d'Origine
12, rue Sainte-Anne - 75001 Paris
Ce rapport contient 15 pages
Référence : BPAU/EKER



KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

Comité National des Interprofessions des Vins à Appellation d'Origine

Siège social : 12, rue Sainte-Anne - 75001 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2011

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels du COMITE NATIONAL DES INTERPROFESSIONS DES VINS A APPELLATION D'ORIGINE, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode intervenu cette année et décrit dans l'annexe, relatif à la comptabilisation d'une provision pour indemnités de fin de carrière dues à l'occasion du départ en retraite des salariés. Ce changement de méthode contribue à une meilleure information sur les engagements du CNIV.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et qui ont porté notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaires particuliers.

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note 1 de l'annexe expose le changement de méthode comptable survenu au cours de l'exercice relatif à la comptabilisation des engagements de retraite.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous sommes assurés du bien-fondé de ce changement et de la présentation qui en est faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations financières données, étant fait observer que le rapport du trésorier sur la situation financière et les comptes annuels est fait verbalement.

Paris La Défense, le 20 juin 2012

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Bernard PAULET
Associé

COMITE NATIONAL DES INTERPROFESSIONS DES VINS A APPELLATION D'ORIGINE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2011

En Euros

ACTIF	31 décembre 2011	31 décembre 2010	PASSIF	31 décembre 2011	31 décembre 2010
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			FONDS PROPRES (note 5)		
Dépôt de garantie loyer	10 707	10 707	Résultats antérieurs mis en réserves	299 800	348 059
Titres de participation SOPEXA (note 2)	1 525	1 525	Report à nouveau	810	27 954
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES (a)	12 232	12 232	Excédent (Insuffisance) de l'exercice	11 997	-27 144
ACTIF CIRCULANT			TOTAL DES FONDS PROPRES (a)	312 607	348 869
Créances clients - valeur brute (note 3.1)	218 651	53 327	PROVISION POUR CHARGES (note 1		
Dépréciation des comptes clients (note 3.2)	-10 226	0	changement de méthode comptable)		
Créances clients - valeur nette	208 425	53 327	Engagements de retraite	53 806	0
Fournisseurs - acomptes avances	6 307	7 048	CHARGES A PAYER (note 6)		
Subventions à recevoir (note 3.3)	189 854	150 033	Panel	121 836	93 906
TVA déductible et crédit de TVA	37 074	74 499	Fonctionnement	35 495	42 002
Demande de remboursement à établir	2 137	0	Actions communes	27 434	35 158
Valeurs mobilières de placements			Programme Technique	201 194	315 009
- SICAV Trésorerie (note 4)	22 356	22 356	Actions économiques	33 907	0
DISPONIBILITES			TOTAL DES CHARGES A PAYER (b)	419 865	486 075
Dont compte sur livret	496 040	651 521	DETTES FISCALES ET SOCIALES (c)		
TOTAL ACTIF CIRCULANT (b)	962 192	958 784	Avances de trésorerie (d)	102 242	59 941
Personnel rémunération avances frais	120	0	Charges à payer à Antivin (f)	0	4 042
Charges constatées d'avance (c)	4 695	0	Avoirs à établir (g) (note 3.3.)	0	4 736
Produits à recevoir CNAOC (d)	3 155	15 480	TOTAL DU PASSIF (a) +(b) +(c) +(d) + (f) +(g)	982 394	989 451
Crédit de taxe sur les salaires (f)	0	2 956			
TOTAL DE L'ACTIF (a) + (b) + (c) + (d) + (f)	982 394	989 451			

COMpte DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2011

En Euros

	CHARGES		PRODUITS	
	2011	2010	2011	2010
FONCTIONNEMENT				
Fournitures	5 082	3 540		
Achat matériel	12 557	1 292		
Loyers et charges	68 911	67 102		
Rémunérations et charges sociales	298 997	294 392		
Frais de secrétariat / consultation	4 523	6 558		
Frais de déplacement et représentation	65 698	68 608		
Frais assemblée générale	13 713	8 900		
Autres frais de gestion	60 646	59 913		
Frais financiers				
Indemnités président	13 495	13 100		
Provision sur créances anciennes impayées	10 226			
Total des charges de fonctionnement (a)	554 448	523 406	Total des produits de fonctionnement (a)	526 069
ACTIONS COMMUNES				
Relations France	66 454	49 548		
Relations Union Européenne	64 505	58 238		
Cotisations CNVS	9 285	9 103		
Cotisations AIDV	1 250	900		
Cotisation CLJAA	3 000	5 000		
Autres actions communes	69 460	48 468		
Cotisation Vins & Société	28 704	28 000		
Total des charges "actions communes" (b)	243 159	199 257	Total des produits "actions communes" (b)	214 036
PROGRAMME COMMUNICATION				
Honoraires et achats de prestations de service	0			
Agences Presse	0	12 918		
Cotisation Vins & Société	0			
Total des charges "Programme communication" (c)	0	12 918	Total des produits "Programme Communication" (c)	0
PANELS ET ACTIONS ETRANGERES				
Panels Etrangers USA	163 185	161 250		
Panels Suisse	135 028	135 028		
Monopoles	13 374	14 473		
Etude Restauration	59 000	27 000		
GTI	14 000	14 000		
Euromonitor	19 320	18 400		
Frais communs	550	0		
Total des charges "panels et actions étrangers" (d)	404 457	370 151	Total des produits "panels et actions étrangers" (d)	409 560
COMMISSION TECHNIQUE				
Programme technique	113 667	150 733		
Genome	1	8 582		
Blockeds	100 000	0		
Total des charges "commissions techniques" (e)	213 668	159 315	Total des produits "commission technique" (e)	233 000
Action Economique	56 700	0		
EXCEDENT (INSUFFISANCE) DE L'EXERCICE				
Au titre du budget de fonctionnement	3 396	2 663		
Au titre des actions communes	-28 123	-20 997		
Au titre des panels étrangers	5 103	-4 117		
Au titre du Programme communication	0	21 622		
Au titre du programme technique	19 332	-26 315		
Au titre de l'action économique	13 300	0		
Excédent (insuffisance) global (g)	11 997	-27 145		
TOTAL DES CHARGES ET DU RESULTAT (g) à (g)	1 484 429	1 237 903	TOTAL DES PRODUITS (g) à (g)	1 484 429
				1 237 903

COMITE NATIONAL DES INTERPROFESSIONS
DES VINS A APPELLATION D'ORIGINE

ANNEXE

31 décembre 2011

NOTE 1 : REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les principes retenus dans l'élaboration des comptes annuels reposent sur ceux définis par le Plan Comptable Général. La comptabilité est tenue en conformité avec les engagements pris par le Comité au cours de l'exercice.

Les programmes d'action font l'objet d'un suivi comptable particulier dans la mesure où ils bénéficient d'un financement spécifique.

Le compte de résultat présente les flux financiers liés aux différentes activités suivies par le Comité au cours de l'exercice dans le cadre de budgets préalablement définis.

Le bilan décrit la situation patrimoniale du Comité au 31 décembre 2011. Les contributions à encaisser en 2012 au titre de l'exercice 2011 sont comptabilisées en produits à recevoir au 31 décembre 2011. Un détail est donné dans la note 3.

Les charges restant à payer à cette même date sont présentées sous la rubrique charges à payer dont un détail est présenté dans la note 6.

Changement de méthode comptable

Les indemnités de fin de carrière dues à l'occasion du départ en retraite des salariés du CNIV aux termes de la convention des vins, cidres, jus de fruits, spiritueux et liqueurs de France ont été enregistrées pour la première fois dans les comptes de ce dernier exercice clos.

Ces indemnités évaluées suivant la méthode prospective tiennent compte d'un âge de départ en retraite fixé à 62 ans et d'un taux de charges sociales de 45 %.

Les incidences dans les comptes de l'exercice 2011 de l'application de cette méthode préférentielle du Plan Comptable Général sont décrites ci-dessous.

Les indemnités de fin de carrière estimées au 31 décembre 2010 pour un montant de 48 259 euros ont été comptabilisées en diminution des réserves du secteur « fonctionnement » et en contrepartie d'un compte de provision pour charges à dédier à cet engagement appelé « Engagements de retraite ».

La valorisation des indemnités retraite arrêtée au 31 décembre 2011 s'établit au total à 53 806 euros. L'incidence sur le résultat de l'exercice 2011 est une charge de 5 548 euros.

La note 5 portant sur l'évolution des fonds propres retrace les enregistrements décrits ci-dessus.

NOTE 2 : TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation concernent les actions que le CNIV possède sur la société SOPEXA.

Ils représentent 1% du capital de la société, soit 100 actions d'une valeur nominale de 15,25 €.

Ces titres sont valorisés à leur coût d'achat historique.

NOTE 3 : CREANCES CLIENTS ET PRODUITS A RECEVOIR

3.1 Clients :

Au 31 décembre, chaque organisme reste devoir au titre de ses contributions les sommes suivantes (en Euros) :

	2011	2010
CIBV BORDEAUX		
AFIVIN	0,00	8 541,77
Restauration 2S2011	5 846,05	0,00
Action commune - budget complémentaire	2 250,00	0,00
Action Economique 2S2011	12 558,00	0,00
Technique ANR	19 950,00	0,00
BEAUJOLAIS PANEL		
Panel Suisse 2010 - avance trésorerie annulée en 2011	0,00	1 534,57
Panel Suisse 2010	0,00	3 121,33
Panel GTI 2010	0,00	1 614,60
BOURGOGNE		
Panel Suisse	1 840,07	0,00
Technique ANR Solde à payer	4 505,00	0,00

	2011	2010
CIVC CHAMPAGNE		
Correspondant annonce figaro 2010	2 347,63	2 347,63
Avoir cotisations ANR 2009 AG 17/07/2009	-18 765,00	-18 765,00
Action économique	11 302,20	0,00
Biocide 2S2011	16 146,00	0,00
Panel 2S2011	9 146,53	0,00
Génome 2009	22 680,00	22 680,00
Action commune complémentaire	2 025,00	0,00
CAHORS		
Fonctionnement+ANR+Action communes 2011	10 413,93	0,00
Biocides 2S2011	2 392,00	0,00
Actions économiques 2011	1 674,40	0,00
Panel GTI et Restauration 2011	489,88	0,00
CIV LANGUEDOC		
Panel restauration	0,00	2 011,79
Panel restauration+GTI+Restaur 2S2011	10 134,53	0,00
Biocides 2S2011	7 176,00	0,00
Fonctionnement et action commune	23 261,79	0,00
INTER OC		
Fonds monopole	0,00	2 630,06
Panel restauration	0,00	3 229,20
Panel Norvège	657,80	0,00
Technique ANR 3ième programme	3 600,00	0,00
Actions économiques 2011	3 767,40	
Biocides 2S2011	5 382,00	
CIVP PROVENCE		
Monopoles Québec	1 605,03	0,00
Cotisation ANR 28/05/2010	5 985,00	5 985,00
Rhône		
Panel restauration	0,00	3 448,79
Techniques ANR et action communes	22 678,60	0,00
Panel USA, Suisse et Monopoles Québec	6 213,13	0,00

	2011	2010
CIV SAVOIE		
Cotisation fonctionnement 2010	1 669,00	1 669,00
CIV SUD OUEST		
Frais fonctionnement - V & S - Panel - Restauration et Annonce Figaro	0,00	7 575,03
Contribution complémentaire 2007	2 863,41	2 863,41
Cotisation ANR	1 600,00	2 660,00
Panel GTI	179,40	179,40
Actions économiques 2011	1 674,40	0,00
INTER LOIRE		
Panel Suisse	1 288,25	0,00
Biocides 2S2011	10 764,00	0,00
Action commune complémentaire	1 350,00	0,00
Total des clients au 31 décembre	218 651,43	53 326,58

3.2 Dépréciation des créances anciennes impayées :

	2011	2010
CIVC CHAMPAGNE		
GENOME 2009	-22 680,00	0,00
Avoir sur ANR 2009 AG 17/07/2009	18 765,00	0,00
Net déprécié	-3 915,00	0,00
CIV SAVOIE		
Cotisation fonctionnement 2010	-1 669,00	0,00
CIV SUD OUEST		
Contribution complémentaire 2007	-2 863,41	0,00
Cotisation ANR 2010	-1 600,00	0,00
Panel GTI 2010	-179,40	0,00
Total provision sur créances anciennes impayées	-10 226,81	0,00

3.3 Subventions à recevoir :

	2011	2010
Panel SUISSE	75 956,25	101 271,00
Panel USA	85 672,12	48 762,49
Panel restauration 80%	28 225,60	0,00
Total des produits à recevoir au 31 décembre	189 853,97	150 033,49

NOTE 4 : VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les titres des SICAV de trésorerie sont comptabilisés à leur valeur d'achat. Les plus ou moins values sont constatées lors de la cession de ces titres.

A la clôture de l'exercice 2011, l'évaluation boursière des 4 actions de la SICAV SOGEMONEVALOR était de €. 24 045,20.

Au 31 décembre 2011, une plus-value latente de €. 1 688.78 est constatée sur ce portefeuille.

Au 31 décembre 2010, la plus-value latente était de €. 1 503.58.

NOTE 5 : FONDS PROPRES

L'évolution des fonds propres au cours de l'exercice est constituée par :

- L'affectation des résultats de l'exercice précédent
- La comptabilisation des engagements retraites arrêtés au 31 décembre 2010 (cf. Note 1 : Changement de méthode comptable)

Conformément aux décisions d'affectation de résultat prises par l'Assemblée Générale, ils s'analysent par activité comme suit (en euros) :

(en €.)	<u>Au</u>	<u>Au</u>	<u>Résultat</u>	<u>Engagements</u>	<u>Au 31/12/2011</u>	
	<u>01/01/2011</u>	<u>01/01/2011</u>			<u>2010</u>	<u>retraite au</u>
	<u>Report à</u>	<u>Réserves</u>			<u>Report à</u>	<u>Réserves</u>
	<u>nouveau</u>			<u>31/12/2010</u>	<u>nouveau</u>	
Fonctionnement				-		
AFIVIN	16 323	184 650	-18 334	-48 259	-2 011	136 391
Actions communes						
Programme communication	0	44 904	21 622		21 622	44 904
Panels étrangers	11 631	124 036	-4 117		7 514	124 036
Technique		-5 531	-26 314		-26 314	-5 531
Total fonds propres	27 954	348 059	-27 143	-48 259	811	299 800

NOTE 6 : CHARGES A PAYER

L'analyse des charges restant à payer au 31 décembre est la suivante (en Euros) :

	2011	2010
Panels	121 836	93 906
Panel USA - IRI	78 068	77 759,93
Panel-Conso HD	35 282	16 146,00
Monopole Quebec	8 486	0,00
Fonctionnement	35 495	42 002
Frais de déplacement et réunion	4 983	2 928
Divers frais de fonctionnement	3 768	14 722
Honoraires Commissaire aux comptes et experts comptables	26 744	24 352
Actions communes	27 434	35 158
Nsa Bastille	718	718
Arcturus UE et France	22 717	8 940
AIDV	500	500
Bredin Prat	0	25 000
Clia	3 500	0
Programme technique	201 194	315 009
ANR GENOME	0	203 733
GENOME - Etudes factures à recevoir	115 200	103 065
GENOME - Etudes Beckman à régler	0	8 211
Biocides	85 994	
Actions économiques	33 907	0
Total des charges à payer	419 865	486 075

NOTE 7 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

NOTE 7.1. ENGAGEMENTS RECUS

Le service de contrôle de la régularité des opérations dans le secteur agricole a effectué un contrôle portant sur les subventions communautaires reçues par le CNIV sur les exercices 2008 et 2009.

Suite à ce contrôle, le 13 octobre 2011, France Agrimer a adressé un courrier au CNIV faisant état d'un risque de demande de remboursement des subventions perçues à hauteur de 113 794 euros.

Il est reproché au CNIV l'absence de comptabilité analytique chez son prestataire, la société IRI France. Ce qui est contesté par le CNIV et la société IRI France qui a communiqué ses comptes analytiques postérieurement au contrôle.

Dans ce contexte, la société IRI France s'est engagée à dédommager le CNIV dans le cas où la demande de France Agrimer serait confirmée à hauteur des versements contestés, soit un montant de 113 794 euros.

NOTE 7.2. DROITS INDIVIDUELS A LA FORMATION (DIF)

Les dépenses engagées au titre du droit individuel à la formation (DIF) constituent une charge de la période et ne donnent lieu à aucun provisionnement.

Le volume d'heures de formation cumulé au 31 décembre de ce dernier exercice correspondant aux droits acquis au titre du DIF s'élève à 348 heures.

L'intégralité de ces heures n'a pas donné lieu à demande de la part des salariés et ne fait donc l'objet d'aucune provision.